**OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION**

**LISTE DE DOCUMENTS**

**A fournir par le(s) Héritier(s)**

**L'ensemble des documents contenus dans cette liste sont nécessaires pour ouvrir le dossier.**

**Ce document doit être retourné, signé avec les documents à transmettre.**

[Liste des documents à transmettre par le(s) Héritier(s) 2](#_Toc512863290)

[**1.** **Informations concernant le Défunt :** 2](#_Toc512863291)

[**2.** **Informations concernant CHACUN des Héritiers** 3](#_Toc512863292)

# Liste des documents à transmettre par le(s) Héritier(s)

## **Informations concernant le Défunt :**

[ ]  Un extrait d’acte de décès

[ ]  La copie du livret de famille du défunt ou sa copie (toutes les pages, y compris les pages vierges), la copie de son contrat de mariage ou de son pacs, (s’il y a lieu).

[ ]  Le livret de famille des parents du défunt ou sa copie (toutes les pages, y compris les pages vierges), si les frères et sœurs ou neveux et nièces viennent à la succession,

[ ]  Une copie du jugement de séparation de corps ou de divorce éventuel (s'il y a lieu).

[ ]  Une copie de la donation entre époux (s'il y a lieu).

[ ]  Le Testament (s'il y a lieu).

[ ]  La Liste des Donations antérieures consenties par le défunt (don par acte notarié ou don manuel) (s'il y a lieu), en indiquant la date de la donation, le montant, et la personne bénéficiaire.

[ ]  Si prédécès du conjoint : copie de la déclaration de succession dressée suite au décès dudit conjoint.

[ ]  Derniers relevés des Banques du défunt et de son conjoint (apporter dernier(s) relevé(s) de compte).

[ ]  Contrats d’assurance vie souscrites par le défunt et/ou son conjoint, et les coordonnées des compagnies d’assurances, avec indication des bénéficiaires.

[ ]  Derniers relevés des caisses de retraites et pensions.

[ ]  Une copie de la carte de sécurité sociale ou le numéro de sécurité sociale

[ ]  Une copie de la carte grise de tous les véhicules appartenant au défunt ou à son conjoint, avec une évaluation de ces véhicules (côte argus).

[ ]  La LISTE de tous les biens immobiliers que possédait le défunt

[ ]  Une copie du TITRE DE PROPRIETE de tous les biens que possédait le défunt et DESCRIPTION actuelle des biens immobiliers.

[ ]  L’ESTIMATION des biens ( par les parties sous leur propre responsabilité ou par une estimation d'agence ou d'un mandataire immobilier)

[ ]  Baux et renseignements sur les locations consenties.

[ ]  Si le bien est en copropriété : nom et adresse du syndic et du gérant.

[ ]  Liste des sommes due au défunt (prêt d'argent…).

[ ]  Liste des dettes du défunt et de son conjoint (reconnaissance de dette, crédit à la consommation…).

[ ]  Facture(s) divers si l'étude doit se charger de leur règlement.

[ ]  Coordonnées de la maison de retraite

[ ]  Aides sociales dont le défunt a bénéficié (Conseil Général, Apa, Fonds national de solidarité….).

## **Informations concernant CHACUN des Héritiers**

[ ]  Questionnaire d'Etat-civil fourni par l'étude à remplir.

[ ]  Une copie recto verso de la carte d'identité.

[ ]  Une copie du contrat de mariage (s'il y a lieu),

[ ]  Relevé d'identité bancaire pour le solde du dossier daté et signé à défaut l'étude ne pourra être tenue responsable d'un virement effectué sur un mauvais compte ou un compte piraté.

[ ]  L'ordre de mission complété et signé (page 1 et 4)

## **Provisions sur frais**

[ ]  Un règlement de TROIS CENT EUROS (300,00€) à titre de provision sur frais pour couvrir les premiers frais de demande de pièces pour la constitution du dossier, chèque à l’ordre de la « SCP KOCH », ou virement.

 En fonction des caractéristiques de votre dossier, l'étude pourra être amenée à vous demander des documents ou renseignements complémentaires.

**Observation importante :** le Notaire ne pourra s'occuper de votre dossier que dans la mesure où l'ensemble des héritiers aura donné son accord pour intervenir à la signature des actes.

* Dans le cas de l'opposition d'un héritier, le Notaire ne pourra pas le contraindre à venir signer et il y aura lieu, pour les héritiers de saisir un avocat pour faire trancher le litige en justice. L'étude facturera à l'ensemble des héritiers le travail effectué et le temps passé.

**Nous vous prions de nous retourner "les pièces à fournir" avec cette liste de documents .**